



Rue Blaise Pascal
95270 VIARMES
Tel : 01 30 35 41 88
0951052c@ac-versailles.fr

Attestation de déplacement scolaire

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné, Monsieur CHOULAK, Principal du collège Blaise Pascal, situé rue Blaise Pascal à Viarmes

certifie que l'élève :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

est bien scolarisé dans l'établissement, et que, de ce fait, les déplacements de la personne ci-dessus, entre son domicile et le collège sont justifiés.

Durée de validité : du 2 novembre au 1er décembre 2020

Fait à Viarmes, le 02 novembre 2020

Le Principal.